



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE EAU ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS
BUREAU NATURE CHASSE FORÊT-SECRETARIAT DE LA CDNPS
Affaire suivie par : Mme Brigitte JUNG
Tél. : 03 89 24 83 02
brigitte.jung@haut-rhin.gouv.fr

Colmar, le 18 OCT. 2023

Le préfet

à

Monsieur le maire de Wintzenheim
28 rue Clémenceau
68920 WINTZENHEIM

Objet : commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) - formation spécialisée dite "de la publicité".

La formation spécialisée dite "de la publicité" de la commission départementale de la nature des paysages et des sites s'est réunie le 13 octobre dernier à la préfecture pour examiner le projet de règlement local de la publicité de votre commune.

A l'issue de cette réunion, à laquelle vous avez assisté, un avis favorable a été émis avec les réserves suivantes :

- l'absence d'éclairage direct pour les enseignes lumineuses sur façade (le lettrage, en cas de lettres en boîtier, doit avoir des faces opaques) ;
- le respect de la proportionnalité suivante pour les enseignes sur toiture : 1/3 de la hauteur de la façade avec un maximum de 3m.

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général de la préfecture

Christophe MARQT